



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 11 JANVIER 2022

Présents : MM. Plassart – Febvay - Chuppe - Lacour

Comité : M. Letellier

Excusés : MM. Andrieu - Brognara - Da Mata

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

CLASSEMENT

Ville d'ARGENTEUIL : NNI 950180601 et 950180602

MM. LACOUR et PLASSART se sont rendus le jeudi 06 janvier 2022 à 18h15 au Stades du COUDRAY et OUVRARD, Rue Romain ROLLAND, pour confirmation de classement de l'éclairage.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.